



CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU SERVICE « RELEVÉS EN LIGNE »

(Professionnels, Entreprises, Associations)

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation portent sur le service « Relevés en ligne » (ci-après «Service Relevés en ligne») qui vise à mettre à disposition de l'Abonné ses relevés de comptes sous format électronique (ci-après «Relevés en ligne ») en lieu et place des envois sous format papier.

Elles complètent les conditions générales des services de banque en ligne (ci-après «Services de banque en ligne) auquel l'Abonné a par ailleurs souscrit (DIRECT ECUREUIL, CE net...).

Les conditions de fonctionnement du Service « Relevés en ligne » décrites ci-dessous prévalent sur toute disposition contraire qui pourrait être contenue dans les conditions générales des contrats de banque en ligne.

DEFINITIONS

Abonné : personne physique ou morale ayant souscrit au Service « Relevés en ligne » par l'intermédiaire du Souscripteur.

Service(s) de banque en ligne : désigne le (les) service(s) de banque en ligne proposé(s) par la Caisse d'Épargne à sa clientèle de Professionnels, Associations, Entreprises. Cela couvre notamment les abonnements aux services en ligne DIRECT ECUREUIL et CE net.

Souscripteur : personne physique utilisatrice d'un service de banque en ligne bénéficiant de la faculté de souscrire / résilier en ligne le service « Relevés en ligne » pour le compte de l'Abonné. Il s'agit de l'Usager principal dans le cadre du service DIRECT ECUREUIL et de l'Utilisateur principal et/ou de l'Administrateur dans le cadre du service en ligne de CE net.

Habilité : personne physique utilisatrice d'un Service de banque en ligne à laquelle le droit de consulter les « Relevés en ligne » a été attribué. L'Usager principal de DIRECT ECUREUIL et l'Utilisateur principal du service en ligne de CE net bénéficient automatiquement de ce droit.

ARTICLE 1 – FONCTIONNEMENT DU SERVICE

L'activation du Service « Relevés en ligne » est subordonnée à l'adhésion à un Service de banque en ligne.

L'activation et la résiliation du Service « Relevés en ligne » sont effectuées en ligne par le Souscripteur ou encore par l'Abonné au Service de banque en ligne auprès de l'agence de la Caisse d'Épargne qui gère son (ses) compte(s).

1.1 Activation du Service par le Souscripteur

Le Service « Relevés en ligne » concerne l'ensemble des comptes de l'Abonné ouverts à la Caisse d'Épargne au titre de son activité.



Le Souscripteur doit avoir les pouvoirs pour souscrire (activer) et résilier le Service « Relevés en ligne ». A défaut, il devra avoir reçu l'autorisation du représentant légal ou du mandataire de l'Abonné à l'effet de souscrire et résilier le service. Si tel n'est pas le cas, la souscription et la résiliation pourront être effectuées en agence par le représentant légal ou le mandataire de l'Abonné.

L'activation du Service « Relevés en ligne » prend effet immédiatement. En cas d'activation du service directement en ligne via un Service de banque en ligne, il est immédiatement confirmé en ligne. Toutefois, les premiers Relevés en ligne seront mis à disposition sur le Service de banque en ligne à la date à laquelle les relevés de compte, sur support papier, auraient normalement été envoyés.

1.2 Habilitations à utiliser le Service « Relevés en ligne »

Le Service Relevés en ligne permet au Souscripteur d'habiliter une personne utilisatrice des Services de banque en ligne à consulter les Relevés en ligne.

Nous attirons l'attention de l'Abonné et du Souscripteur sur le fait que cette habilitation à la consultation de Relevés en ligne permet à l'Habilité de consulter tous les Relevés en ligne mis à disposition, et par conséquent ceux de tous les comptes dont l'Abonné est titulaire, mais également l'historique complet de ces relevés.

En cas de nouvel Habilité, ce dernier est autorisé par l'Abonné à avoir accès à l'historique complet des relevés mis à disposition en ligne dont ceux émis antérieurement à sa nouvelle habilitation.

ARTICLE 2 – PERIODICITE ET CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DES RELEVES EN LIGNE

Chaque Relevé en ligne est mis à disposition des Habilités à la date d'arrêté habituelle choisie par l'Abonné pour les relevés de compte, sur support papier du ou des compte(s) concerné(s) par le Service « Relevés en ligne ».

Le Service « Relevés en ligne » permet à chaque Habilité de consulter, d'imprimer ou de télécharger les Relevés en ligne.

Chaque Relevé en ligne est consultable par les Habilités pendant une période de 10 ans glissants à partir de sa mise à disposition.

Il appartient donc à l'Abonné et /ou à ses Habilités de procéder à la sauvegarde régulière, sous forme électronique ou papier, des Relevés en ligne.

ARTICLE 3 - SUBSTITUTION DES RELEVES EN LIGNE AUX RELEVES PAPIER

Par l'adhésion au Service « Relevés en ligne », l'Abonné renonce expressément à recevoir des relevés sur support papier. Les relevés sur support papier ne lui seront donc plus adressés.

Toutefois, l'Abonné peut à tout moment demander un relevé sur support papier qui lui sera alors facturé aux conditions tarifaires en vigueur.

En cas de relevés envoyés à plusieurs destinataires, le Relevé en ligne sera mis à disposition du destinataire principal et le relevé sur support papier ne lui sera plus adressé. Les autres destinataires continueront à recevoir un relevé sur support papier.

ARTICLE 4 – CONDITIONS TARIFAIRES



La tarification des relevés, en ligne ou sur support papier, est définie aux « Conditions et tarifs des services bancaires de la Caisse d'Épargne », disponibles dans les agences de la Caisse d'Épargne.

ARTICLE 5 – DELAIS DE RECLAMATION DES OPERATIONS

L'Abonné doit vérifier dès réception l'exactitude des mentions portées sur le Relevé en ligne en vue de signaler immédiatement à la Caisse d'Épargne toute erreur ou omission. Il doit contacter immédiatement son agence pour tout mouvement sur les comptes concernés par le Service « Relevés en ligne » qui lui semblerait anormal.

Les réclamations relatives aux opérations figurant sur les Relevés en ligne doivent être formulées sans tarder par envoi d'un courrier adressé en recommandé avec accusé de réception à la Caisse d'Épargne et dans les délais figurant dans la convention de compte courant de l'Abonné.

ARTICLE 6 - DUREE ET RESILIATION DU SERVICE « RELEVES EN LIGNE »

6.1. Le Souscripteur peut mettre fin au Service « Relevés en ligne » à tout moment et sans frais, via son Service de banque en ligne. L'Abonné peut aussi mettre fin au Service « Relevés en ligne » auprès de l'agence de la Caisse d'Épargne qui gère son (ses) compte(s) ou par envoi à la Caisse d'Épargne d'un courrier recommandé avec accusé de réception.

La résiliation prend effet immédiatement et implique le retour automatique aux relevés sous forme papier. Toutefois, le premier envoi de relevé sous forme papier ne sera effectué qu'à la prochaine date habituelle de mise à disposition du Relevé en ligne.

La Caisse d'Épargne peut résilier le Service « Relevés en ligne » à tout moment. L'Abonné en sera informé par lettre recommandée avec avis de réception. Cette résiliation prendra effet un mois après l'envoi de cette information. Les relevés seront alors adressés sous forme papier à la date habituelle de mise à disposition des Relevés en ligne.

6.2. Après la résiliation du Service « Relevés en ligne » (ou la clôture du compte dont le service assure la mise à disposition des Relevés en ligne), l'accès à l'historique des Relevés en ligne reste possible par les Habilités via le Service de banque en ligne, pour les relevés intervenus durant la période pendant laquelle l'Abonné a bénéficié du Service « Relevés en ligne ». Ces Relevés en ligne resteront consultables pendant une période de 10 ans glissants à partir de leur mise à disposition.

6.3. En cas de résiliation du contrat de banque en ligne, le présent contrat sera résilié de plein droit.

Dans cette hypothèse, il ne sera plus possible de consulter en ligne les relevés. Il appartient donc à l'Abonné de procéder à la sauvegarde de ces Relevés en ligne avant la résiliation effective de son contrat de banque en ligne.

6.4. Le Service « Relevés en ligne » sera automatiquement suspendu en cas de suspension du contrat de banque en ligne. Les relevés seront alors adressés sous forme papier. Le premier envoi de relevé papier interviendra à la prochaine date habituelle de mise à disposition du Relevé en ligne.

La Caisse d'Épargne se réserve la possibilité de refuser l'activation du Service « Relevés en ligne » en cas d'activations ou de résiliations successives multiples.

ARTICLE 7 - MODIFICATION DES CONDITIONS D'UTILISATION



La Caisse d'Epargne se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les prestations offertes dans le cadre du Service « Relevés en ligne ».

Les nouvelles conditions d'utilisation seront portées à la connaissance de l'Abonné par voie postale ou en ligne (via son Service de banque en ligne) un (1) mois avant leur entrée en vigueur.

Le Souscripteur, en ligne, ou l'Abonné auprès de l'agence qui gère son (ses) compte(s) ou encore par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à la Caisse d'Epargne, a alors la possibilité, en cas de désaccord, de résilier le Service « Relevés en ligne » sans aucun frais. Si le Service « Relevés en ligne » continue à être utilisé à l'expiration du délai ci-dessus, l'Abonné sera réputé avoir accepté les nouvelles conditions d'utilisation.

ARTICLE 8 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes conditions générales d'utilisation, il est fait élection de domicile, par la Caisse d'Epargne en son siège social et par l'Abonné, en son siège social, ou à défaut, à l'adresse de son principal établissement.

ARTICLE 9 – ATTRIBUTION DE COMPETENCE - DROIT APPLICABLE

Lorsque l'Abonné a la qualité de commerçant, il est fait expressément attribution de compétence, pour le règlement de toute contestation ou de tout litige relatif aux présentes conditions d'utilisation ou découlant de leur exécution, au tribunal dans le ressort duquel est situé le siège social de la Caisse d'Epargne.

Les présentes conditions générales d'utilisation sont soumises au droit français.